

## Une bibliographie des dictionnaires historiques

Rassemblée par les étudiants et les étudiantes du Master Cultures de l'écrit et de l'image de l'Université de Lyon II et de l'Enssib<sup>1</sup> (en partenariat avec le projet ESSE), cette bibliographie des dictionnaires historiques européens publiés depuis la seconde guerre mondiale ne prétend pas à l'exhaustivité. Elle s'inscrit en fait dans un projet précis pour lequel elle constitue un outil et une base de travail. Ce projet, dont on trouvera dans ce dossier une présentation détaillée, **entend proposer les éléments d'une critique historique des inconscients d'écoles propres aux sciences historiques** en montrant, sur certains exemples, comment la construction des objets dépend, dans les différentes traditions historiographiques nationales, en bonne part de schèmes impensés, d'évidences tenues pour allant de soi et jamais portées à explicitation, de pièges philologiques tendus par l'usage sans prudence de la langue ordinaire.

Le lieu le plus ordinaire pour mesurer les effets de reproduction des clichés et des problématiques toutes faites, le poids des choix lexicaux impensés ou non justifiés, nous a paru être, au terme de longues discussions, les Dictionnaires historiques qui se sont imposés depuis plusieurs décennies, notamment en France ou dans les pays de langue anglaise, comme l'un des genres conquérant de l'édition scientifique et universitaire. Nombre de ces dictionnaires sont indéniablement de vrais outils de construction et de propagation du savoir ; certains d'entre eux sont même à l'origine de

profonds bouleversements de la science historique et des réflexions sur la critique de la critique historique : c'est le cas, bien entendu, des célèbres *Geschichtliche Grundbegriffe. Historisches Lexikon zur politisch-sozialen Sprache in Deutschland* publiés par Otto Brunner, Werner Conze et Reinhard Koselleck à partir de 1972, ou, plus récemment, du *Vocabulaire européen des philosophies. Dictionnaire des intraduisibles* de Barbara Cassin. Mais à côté de ces réussites dans lesquelles le travail scientifique se prend lui-même pour objet et s'inquiète des catégories, des concepts, des vocables qu'il met en jeu, d'autres dictionnaires, aux ambitions ou aux moyens plus modestes et destinés à un public d'étudiants ou d'amateurs et non de spécialistes, paraissent, certes, fournir des indications factuelles et bibliographiques précieuses ou donner des synthèses utiles, mais oublier (ou renoncer) à expliquer le principe de leurs choix : pourquoi tel mot et pas tel autre ? pourquoi des termes étrangers traduits ou non ou, au contraire, aucun terme étranger ? Pourquoi mêler des termes indigènes, ceux que parlaient les acteurs historiques des périodes prises en compte, et des termes scientifiques propres au langage des sciences sociales ? Comment expliquer, par exemple, que trois des dictionnaires français de la France d'Ancien Régime (ou de la France moderne) les plus répandus ne jugent pas utile de définir ce qu'est l'Ancien Régime et considèrent que cela va de soi et qu'il n'est pas besoin de s'en justifier ? Comment rendre compte des écarts dans la hiérarchie des questions et des termes jugés importants entre différents dictionnaires ? Comment comprendre l'absence d'entrée paysans ou paysannerie dans le *Dictionnaire critique de la Révolution française* dirigé par François Furet et Mona Ozouf ? Ou l'oubli, à propos du terme confession, de tout ce qui touche aux confessions de foi écrites des Eglises protestantes du XVI<sup>e</sup> siècle qui se formèrent pourtant en bonne part autour de ces textes qui définissaient leur foi, dans le *Lexique historique* de Guy Cabourdin et Georges

<sup>1</sup> Aurélie Faivre, Maelle Dubois, Maud Lejeune, Virginie Plantade, Cathy Sampaio, Cécile Berger, Marie Déage, Xinfang Wen, Géraldine Brenot, Bérangère Bessière, Marie Laurence Rapin, Virgile Montenoise, Sarha Coutaz, Maria Pellegrini, Estelle Dorival, Aurélien Peyré. Danielle Moralès.

Viard ou le nouveau *Dictionnaire de l'Ancien Régime* dirigé par Robert Muchembled ?

L'exemple du terme « confession » mérite que l'on s'arrête un instant sur les enjeux de cette critique comparée des usages lexicaux des dictionnaires. Dans ses éditions successives (de 1979 à 1998), le *Lexique* de Cabourdin et Viard donne du terme de confession une définition précise et bien informée, mais très étroite, imité en cela par l'ouvrage de Robert Muchembled : dans les deux cas, le terme n'est rapporté qu'au sacrement de la pénitence et à la pratique de l'Eglise catholique. Ce choix éloigne l'un et l'autre livre de ce que l'on pourrait trouver dans des dictionnaires allemands contemporains, dans lesquels, justement, la différence entre Konfession, Bekenntnis et Beichte est essentielle pour comprendre les affrontements religieux de l'époque moderne et la formation des identités confessionnelles modernes, par exemple avec la Confession d'Augsbourg et la Confession Tétrapolitaine. Il les éloigne aussi des autres dictionnaires généralistes français qui s'adressent au même public d'étudiants de premier cycle et qui font des choix opposés mais également révélateurs : le *Dictionnaire de la France moderne* dirigé par Jean-Yves Grenier traite successivement « confession », « confessions de foi » et « confessionnalisation » ; le *Dictionnaire* édité par Laurent Bourquin garde sur ces questions un silence complet, alors que deux « spécialistes » des questions religieuses figurent parmi les rédacteurs. On pourrait objecter que le choix du *Lexique* de Cabourdin et Viard ou *Dictionnaire* de Muchembled s'explique par leur objet, la France moderne, majoritairement catholique et où les professions de foi, à l'exception de celle de 1559, ont joué un rôle moindre que dans l'Empire, aux Provinces-Unies ou en Suisse. L'objection serait recevable si ce choix ne contredisait aussi les usages courants de la langue au XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire précisément le vocabulaire des acteurs qu'ils étudient.

L'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert, dans le t. VIII, de l'édition de 1778 donne en effet une très longue définition de la confession :

« *Confession est une déclaration, un aveu, une reconnaissance de la vérité, dans quelque situation que l'on se trouve.*

*La confession, dans un sens théologique, est une partie du sacrement de pénitence : c'est une déclaration, que l'on fait à un prêtre de tous ses péchés pour en recevoir l'absolution. Voyez Absolution (...)*

*Confession de foi, est une liste ou dénombrement et déclaration des articles de la foi de l'Eglise. Voyez Foi.*

*La confession d'Augsbourg est celle des Luthériens, présentée à Charles-Quint en 1530. Voyez Augsbourg ».*

L'*Encyclopédie* n'est évidemment pas seule à évoquer, à côté du sacrement de pénitence, l'affirmation publique de la foi, par exemple chez les confesseurs du temps des persécutions, et la fixation des articles de foi. Le *Dictionnaire Universel françois et latin, vulgairement appelé Dictionnaire de Trévoux*, dans son édition de 1771 s'engage dans les mêmes développements :

« *Confession de foi, est une liste, ou dénombrement et déclaration des articles de la Foi de l'Eglise. C'est aussi la déclaration faite de bouche, ou par écrit, de la Foi qu'on professe. Fidei professio, confessio. (...)* Les hérétiques en ont aussi fait dans chacune de leurs Eglises. La Confession d'Augsbourg, est celle des Luthériens, présentés à Charles Quint en 1530. La Confession Belgique, etc ».

Les choix lexicaux du *Lexique* et du *Dictionnaire* s'avèrent donc tout sauf évidents : ils sont le produit d'une histoire de la langue et de la pratique de l'histoire, mais aussi des rapports entre l'Etat et l'Eglise, que les auteurs n'interrogent pas. Leur définition étroite de la confession vient en fait des usages qui s'imposent dans la langue après la Révolution, au moment où les pouvoirs politiques délimitent avec précision le champ de leur intervention possible dans les questions religieuses en s'intéressant aux « cultes » et plus aux confessions ou aux doctrines. : l'Etat se retire partiellement de la question de l'orthodoxie en protégeant les cultes reconnus et le vocabulaire de la confession se contracte pour ne plus concerner que les expressions individuelles de l'engagement religieux. Avertis des apports de l'historiographie récente de l'âge confessionnel, notamment en Allemagne, les auteurs du *Dictionnaire de l'Ancien Régime* publié sous la direction de Robert Muchembled tentent peut-être de corriger le caractère trop restrictif et trop catholique de la définition de la confession en introduisant un article « confessionnalisation » qui ne figurait pas dans le livre de Cabourdin et Viard. Cet ajout ne parvient pourtant pas à clarifier la question : non seulement l'étymologie qu'il donne du mot paraît contestable (Konfessionalisation est retenu, mais pas Konfessionalisierung), mais il ne fait aucune allusion à la question des confessions de foi, et par exemple à la formule de Concorde de 1577, qui aurait permis de saisir le lien entre affirmation doctrinale, formation des identités religieuses et construction des Etats modernes.

Quelles que soient leurs qualités, les dictionnaires ne sont pas par nature le lieu de diffusion d'un savoir neutre objectif, universel, dont il ne serait pas nécessaire de porter à explicitation les conditions scientifiques, sociales, politiques de production. Si tous les dictionnaires ne peuvent se prévaloir d'une problématique

générale aussi originale et aussi novatrice que les *Geschichtliche Grundbegriffe*, qui s'ouvrent par une très longue préface de Koselleck, ou des analyses brèves mais suggestives de Judith Lyon-Caen sur les enjeux du vocabulaire de l'histoire sociale, certains d'entre eux revendiquent néanmoins clairement leur inscription dans une perspective historiographique spécifique et admettent adopter un point de vue : le dictionnaire n'y est donc pas présenté comme le résultat de l'enregistrement passif et sans auteur des faits, mais comme celui d'une construction particulière d'un objet, d'une manière de voir et de sélectionner ce qui est ou non pertinent. C'est le cas, par exemple, du *Dictionnaire du Grand Siècle* publié sous la direction de François Bluche ou, avec d'autres arguments et d'autres objectifs, du *Dictionnaire de l'Ancien régime : royaume de France, XVIe-XVIIIe siècle* coordonné par Lucien Bély. Dans l'introduction qu'il rédige pour le *Dictionnaire du Grand siècle*, F. Bluche invoque ainsi ce qu'il croit être une crise de la « nouvelle histoire » au début des années 1990 et le « retour en force » de la « chronologie et l'érudition ». Dans l'avant-propos de son *Dictionnaire*, Lucien Bély, qui reconnaît privilégier l'histoire institutionnelle, mais sans exclusive, s'explique sur la décision de limiter le propos à la France : « l'Ancien Régime est une notion familière en France et dans la sphère d'influence de la France, là où justement la Révolution a importé ses idées nouvelles et ses bouleversements. ».

Mais bien des ouvrages se passent de toute justification et de tout avertissement, tentant par là d'accréditer l'idée que leur propos serait une évidence et non un choix ou une sélection subjective : beaucoup de dictionnaires font ainsi l'économie de toute introduction, ou réduisent celle-ci à quelques lignes trop générales, de vraie bibliographie, de signalisation correcte des auteurs, faisant de ces livres d'histoire des ouvrages sans histoire. Les brefs avertissements au lecteur du *Herder Lexikon. Geschichte I : Sachwörter mit über 2700 Stichwörter sowie über 300 Abbildungen und Tabellen* ou du

*Ploetz Geschichtsllexikon. Weltgeschichte von A bis Z* se bornent à donner le nombre d'entrées, le nombre de cartes ou d'images, comme si la quantité pouvait à elle seule valoir gage de scientificité et d'universalité des analyses. Dans certains cas, tout se passe d'ailleurs comme si les proclamations d'universalité et d'exhaustivité des quelques lignes de préface ou d'avant-propos marchaient de concert avec la faiblesse des ambitions méthodologiques, conceptuelles et comparatistes réelles des ouvrages. On peut en prendre pour exemple les déclarations immodestes du *Chambers Dictionary* qui prétend offrir « a world overview from the earliest times to the present » et éviter « a purely Eurocentric balance of entries ». Mais les affirmations liminaires de Bruce Wetterau ou de Dominique Vallaud, qui parle lui aussi de sortir de « l'eurocentrisme » pour saisir « l'ensemble du passé de l'humanité » semblent elles aussi imprudentes et bien loin du contenu réel des deux ouvrages. Sans verser dans ces abîmes éditoriaux qui croient qu'il suffit de multiplier les notices pour ne rien oublier, le *Dictionnaire de l'Ancien Régime* de Robert Muchembled se contente lui aussi d'un avant-propos de 17 lignes qui compte les notices (600) et parle simplement de « replacer les données historiques formelles dans le cadre historique plus large de la civilisation française d'Ancien Régime ». Le lecteur qui voudrait savoir ce qu'est, justement, cet « Ancien Régime » sera déçu : aucune notice ne donne l'origine de cette expression et ne justifie la restriction du propos à la France. Rien n'explique non plus la nature des « données historiques formelles » : sans doute faut-il entendre par là les faits, rien que les faits, le genre du dictionnaire se prêtant sans trop de difficulté au retour de l'histoire positiviste.

C'est par conséquent le souci de faire apparaître les présupposés historiographiques et académiques nationaux souvent dissimulés dans la neutralisation apparente du discours des dictionnaires historiques qui a présidé à cette enquête, encore en chantier : l'essentiel était de repérer l'hétérogénéité du genre

« dictionnaire », qui abrite des travaux d'ambition et d'ampleur très variées, de souligner les écarts sensibles entre les perspectives, de signaler les absences les plus criantes, comme celles des termes étrangers, des traductions ou des comparaisons. L'enquête ne porte donc pas sur les dictionnaires biographiques, mais sur les seuls ouvrages qui abordent aussi les concepts et les noms communs, même si la comparaison des panthéons nationaux aurait pu avoir son importance. Comment parle-t-on de la bourgeoisie, de la colonisation, de la féodalité ou de police dans les différents ouvrages européens qui prétendent être des instruments de travail simples et objectifs destinés aux étudiants et aux curieux ? Comment y définit-on l'Occident ou l'Ancien Régime ou le fascisme ? Quels exemples historiques concrets en donne-t-on ? Pourquoi certaines écoles historiographiques semblent-elles plus réticentes que d'autres à l'idée même de dictionnaire ou de dictionnaire d'histoire nationale ?

Comment, par exemple, ne pas s'étonner de voir les principaux dictionnaires français de la période moderne, ceux de Cabourdin et Viard, de Muchembled ou de Grenier notamment, faire l'économie de toute définition de l'expression pourtant historiquement datée et datable « d'Ancien Régime » ? Comment ne pas voir cette surprise redoublée par le constat que nombre de dictionnaires allemands, anglais ou italiens font, au contraire, l'effort de chercher à préciser ce qu'il faut entendre par Ancien Régime et les limites dans lesquelles on peut inscrire l'usage légitime de cette expression ?

Le *Chambers Dictionary of World History* de 1993 propose ainsi une définition, lapidaire, qui exclut a priori tout emploi de l'expression Ancien Régime hors de l'histoire de France : l'Ancien Régime peut être défini comme « le système politique et social qui existait en France de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle jusqu'au début de la Révolution (1789) ». Mais faute d'exemple concret et de comparaisons raisonnées, cette double limitation, chronologique et géographique,

paraît arbitraire et ne s'expliquer, au fond, que par les spécificités de l'histoire anglaise, l'échec de la tentative absolutiste des Stuarts et le triomphe précoce de la monarchie parlementaire, qui conduisirent l'Angleterre sur d'autres chemins que la France moderne : l'Angleterre, passée de la Renaissance élisabéthaine à la monarchie parlementaire, aurait fait l'économie de cette expérience politique particulière que désigne l'expression Ancien régime. L'Ancien Régime reste donc une curiosité historique régionale française. Mais les définitions également brèves du *Ploetz* (1986) et du *Herder* (1977) sont-elles plus satisfaisantes qui affirment que l'Ancien Régime « désigne les conditions sociales et politiques de l'Europe à l'époque de l'absolutisme (XVIIe et XVIIIe siècles), notamment dans la monarchie des Bourbons en France » ? L'Ancien Régime concernerait-il avant tout la France et ne prendrait-il forme qu'à partir de la restauration henricienne ? Serait-il peu ou prou synonyme d'absolutisme ?

Par leurs silences ou leurs raccourcis, ces dictionnaires destinés au grand public ou aux étudiants, ne permettent de comprendre ni les conditions historiques et politiques d'apparition de l'expression Ancien Régime, ni son caractère à la fois opératoire et problématique pour penser d'autres situations que celle -la France des Bourbons- pour laquelle elle a été explicitement inventée. Car si certains royaumes ou certains territoires n'ont pas connu une expérience politique comparable à celle de la monarchie française, n'ont-ils pas vécu eux aussi une forme d'Ancien Régime économique ou démographique, aux caractéristiques bien marquées sur lesquelles on pourrait fonder des tentatives de comparaisons ? D'autres dictionnaires, qui ne visent pas nécessairement un autre public que les ouvrages cités ici, font donc un autre choix, celui de s'interroger sur l'origine de l'expression et sur les usages critiques qui peuvent en être faits. L'*Enciclopedia storica* parue en 2000 chez Zanichelli, tout en privilégiant l'exemple français, conjugue dans

cette perspective préoccupations sémantiques et souci comparatiste, en évoquant l'œuvre des révolutionnaires et l'analyse de Tocqueville, mais aussi en suggérant un usage plus large de l'expression d'Ancien régime qui peut « par extension s'appliquer à la période de l'histoire européenne comprise en gros entre le XVIe siècle et le XVIIIe siècle ».

Si l'Ancien Régime ainsi défini plus largement que par la seule histoire des institutions monarchiques n'est plus l'apanage du Royaume de France, mais une réalité sociale qui a concerné, plus ou moins durablement et fortement, une bonne partie de l'Europe, où doit-on placer son terme ? Dans la Révolution française, en France et là où la France l'exportera, comme le suggère, non sans arguments Lucien Bély ? Dans la révolution industrielle qui bouleverse progressivement les fondements économiques et sociaux des sociétés européennes ? Le *Meyers Kleines Lexikon* évoque les caractéristiques politiques et politiques de la monarchie française, mais il conclut en affirmant « que le concept Ancien Régime peut aussi être utilisé pour décrire l'état politique et sociale de l'Europe pré-révolutionnaire. En ce sens, c'est bien la révolution industrielle qui constitue une césure entre l'ancienne et la nouvelle Europe ».

L'exemple d'une expression aussi couramment employée dans les livres d'histoire, les dictionnaires, l'intitulé des enseignements universitaires que celle d'Ancien Régime, montre que la comparaison, même appuyée sur des sources en apparence aussi répétitives que des dictionnaires, dont on s'attend toujours qu'ils se copient les uns les autres, a la vertu de rendre les objets et les termes les plus banals étranges et presque étrangers. Comparer les lexiques historiques nationaux, ce n'est donc pas céder au relativisme pour ne voir de salut que dans l'histoire locale et le refus de toute construction lexicale ou conceptuelle qui n'aurait pas été celle des agents historiques eux-mêmes, comme le suggère parfois une historiographie soucieuse d'épouser toujours

le point de vue des acteurs et de restituer leurs manières de voir, mais bien soumettre à la critique historique les outils de l'écriture savante pour dissiper les sociologies et les philosophies implicites qui se cachent dans les mots qui paraissent aller de soi et mieux fonder le comparatisme.

La bibliographie et les tableaux que l'on trouvera ici n'ont par conséquent pas d'autre intention que de favoriser l'étonnement devant les choix lexicaux si particuliers des historiographies nationales et de contribuer par là, peut-être, à la réflexion sur les conditions d'une écriture plurielle de l'histoire de l'Europe qui ne cherche pas à voir du semblable partout, de l'absolutisme dans le Saint-Empire ou de la laïcité en Angleterre, mais qui ne renonce pourtant pas à tenter une anthropologie historique comparée. Pour cette raison, bibliographie et tableaux sont amenés à être complétés et amendés régulièrement. Une douzaine ou une quinzaine de termes, d'expression, ou de séquences de termes inégalement proches dans les différentes langues retiendront notre attention dans les enquêtes à venir. Cette liste est évidemment provisoire:

- confession, confessionnalisation ; communautés, communautarisme
- Etat, raison d'Etat, homme d'Etat
- Ancien Régime
- Pays, paysages, environnement
- Territoires, frontière
- Police, Policity, Polizia
- Intellectuels, intelligentsia, avant-gardes
- Paix, neutralité
- Centre et périphérie, capitale et province
- Patrie, patriotes
- Liberté, libertés, libéralisme
- Ouvrier
- Civilisation, Civiltà
- Occident
- Laïcité
- Ethnie, ethnique, ethnicité
- bourgeois, bourgeoisie